

Cher Client,

La valeur lettre clé* va changer (modification de l'index), elle prendra effet au 1er Octobre 2011.

MÉDECINS		DENTISTES	
Valeur Lettre Clé		Valeur Lettre Clé	
3.7710	3.6790	4.5761	4.4645
A partir du 01/10/2011		A partir du 01/10/2011	
Nouveau : 3.7710	Ancien : 3.6790	Nouveau : 4.5761	Ancien : 4.4645
KINÉ		INFIRMIERS	
Valeur Lettre Clé		Valeur Lettre Clé	
3.7795	3.6873	4.8144	4.6970
A partir du 01/10/2011		A partir du 01/10/2011	
Nouveau : 3.7795	Ancien : 3.6873	Nouveau : 4.8144	Ancien : 4.6970

Vous pouvez vous-même effectuer la modification de cette valeur dans le logiciel Praxis 2.2 ou Praxis 2.3, pour que votre tarification soit correcte. Lisez attentivement la procédure.



Si vous disposez d'une version multipostes de Praxis, il faut impérativement faire quitter les autres postes de Praxis avant de commencer cette procédure. La procédure n'est à appliquer que sur un poste.

Il faut également disposer des droits d'administrateur !



Il faut que vos factures d'avant le 1^{er} janvier 2011 (1^{er} juillet 2010 kinés) soient saisies !

Fermez toutes les fenêtres dans Praxis avec le bouton .


1ère étape

•Faites votre sauvegarde ou copie de sécurité comme d'habitude. Et vérifiez qu'elle a été faite correctement.

2ème étape

• Dans la fenêtre **Outils - Cabinet**, appuyer sur  pour saisir la nouvelle lettre clé dans le champ vert et sélectionnez la date à partir de laquelle la nouvelle lettre clé sera valable (01/10/2011). Cliquez sur le bouton  pour valider. Vérifiez que la zone rouge comporte l'ancienne lettre clé, sinon la ressaisir (puis revalider).

3ème étape

•Retournez dans le champ vert (nouvelle lettre clé) et cliquez sur le bouton  et cliquez sur Oui pour lancer la mise à jour des anciens coefficients.

• Fermer la fenêtre **Outils - Cabinet**.

Nous restons à votre entière disposition pour plus d'informations.

Micromed S.A.

*** Données non contractuelles. Veuillez vous renseigner de l'exactitude de ces données auprès de la CNS ou de votre association professionnelle.**